



Elections MSA

Un vote pour faire vivre le mutualisme

“ Parmi les trois principaux régimes de sécurité sociale (régime général, régime social des indépendants et régime agricole), la mutualité sociale agricole (MSA) est la seule à élire ses représentants. Cette singularité renforce la proximité. En Ardèche-Drôme-Loire, plus de 74 000 électeurs éliront en janvier 489 délégués.

Henry Jouve, président de la MSA Ardèche-Drôme-Loire, explique-nous l'originalité du réseau mutualiste de la caisse.

Henry Jouve : « Le réseau MSA est composé de délégués élus, c'est ce qui fait son originalité. C'est le seul organisme de protection sociale dans lequel les délégués sont élus par des ressortissants. C'est une véritable singularité du régime agricole auquel nous tenons beaucoup. Sur notre caisse Ardèche-Drôme-Loire, plus de 74 000 électeurs seront appelés, en janvier prochain, à élire 489 délégués dans les trois collèges : celui des exploitants agricoles (collège 1), celui des salariés de la production et des organisations agricoles (collège 2) et celui des employeurs de main-d'œuvre agricole (collège 3). Les candidatures ont été déposées et les délégués seront ainsi désignés par les ressortissants de la caisse pluridépartementale. »

Quel est le rôle de ces délégués ?

H. J. : « Le délégué est un relais entre la réalité d'un désir de protection sociale sur le terrain et les instances dirigeantes et décisionnelles de leur caisse de MSA. Avec une caisse sur trois départements, les délégués nous permettent d'assurer une protection sociale efficace jusqu'au dernier kilomètre. Et le dernier kilomètre, qui est une vraie question d'actualité, c'est le délégué du fin fond de l'Ardèche, de la Drôme ou de la Loire qui accepte, en étant candidat, d'être le réceptacle et le relais des questions d'ordre social en termes de santé, vieillesse, prestations familiales, logement. »

En 2019, les agriculteurs ardéchois, drômois et ligériens ont subi d'importants sinistres climatiques. Dans pareil contexte, en quoi ce réseau de délégués est-il utile ?

H. J. : « Notre réseau de délégués a une vraie légitimité pour désigner les représentants de la profession ou des filières

sinistrées qui siègeront dans une instance de la MSA telle que la commission d'accompagnement des crises. Sur la base de critères sociaux (nombre d'enfants, situation du ménage, des parents, problèmes sanitaires...), un montant de prise en charge de la protection sociale est déterminé. Le tout est ensuite validé par la commission départementale d'orientation agricole (CDOA), organe consultatif qui donne son avis a priori. »

Le réseau des délégués sera renouvelé en janvier 2020, lors des élections MSA. Aux agriculteurs qui seraient tentés de ne pas aller voter, que leur dites-vous ?

H. J. : « Quand on est Français, on a la chance de bénéficier d'une protection sociale. Les pouvoirs publics la financent en partie mais les intéressés aussi au travers de leurs cotisations sociales pour la santé, la famille et la vieillesse. Qu'on le veuille ou non, il n'y a pas d'autres possibilités que le mutualisme pour financer la protection sociale. On ne va pas laisser cela à la main terrifiante du capitalisme. Payer des cotisations n'est jamais agréable mais il faut bien voir tout ce que l'on reçoit en termes de prestations familiales, de remboursements maladie et de retraites (même si le niveau de ces dernières est encore trop faible pour les agriculteurs). S'ajoutent les actions sociales de la MSA sur les territoires : celles à destination des différents publics (anciens, familles, petite enfance) ou encore la mise en œuvre d'une offre de soins pour lutter contre les déserts médicaux... Les ressortissants de la MSA doivent donc aller voter pour défendre leur régime de protection sociale et leur réseau mutualiste. Etre mutualiste, ce n'est pas ringard, bien au contraire. C'est un concept moderne. L'expression de la valeur mutualiste se fait au travers du vote. »

Propos recueillis par Christophe Ledoux



« Etre mutualiste, ce n'est pas ringard, bien au contraire », affirme avec force Henry Jouve, président de la MSA Ardèche-Drôme-Loire. Il incite tous les ressortissants de la MSA à voter lors des élections de janvier.

Les avancées sociales du mandat 2015-2020

- Baisse de 3 points de la cotisation famille au 1^{er} janvier 2015.
- Maintien du Tesa web pour les employeurs agricoles.
- Possibilité pour les étudiants de rester affiliés dans le régime obligatoire d'assurance maladie de leurs parents.
- Alignement du congé maternité des agricultrices sur celui des salariées et maintien de l'allocation de remplacement.
- Mesures d'urgence prises en 2015 et 2016 pour soutenir les exploitants frappés par les crises.
- Augmentation à 75 % du Smic des retraites pour une carrière complète.
- Suppression au 1^{er} janvier 2016 de l'assiette minimale Amexa.

Propositions portées par la MSA

- L'amélioration de la pension d'invalidité des exploitants.
- Le rattachement au régime agricole de l'ensemble des salariés des filiales de coopératives agricoles (3^e degré et au-delà).
- Le renforcement des contrôles en matière de travail détaché dans le secteur intérimaire.
- A la demande des pouvoirs publics, la MSA se prépare à gérer le futur fonds d'indemnisation des victimes de produits pesticides.
- Elle soutient les projets gouvernementaux sur la lutte contre les déserts médicaux, la réforme du financement des hôpitaux de proximité, l'indemnisation du proche aidant, l'amélioration du versement des pensions alimentaires.

Rôle des élus de la caisse de MSA

Le délégué cantonal :

- est le relais de la MSA auprès des partenaires de son canton, des adhérents ;
- recense et fait remonter les besoins du terrain ;
- participe concrètement à la réalisation des projets sur son territoire ;
- vérifie la pertinence de l'action sur le terrain ;
- participe à l'assemblée générale de la caisse de MSA.

30 administrateurs
9 1^{er} collège | 12 2^e collège

84 délégués départementaux
6 3^e collège | 3 Udaf

489 élus cantonaux potentiels
27 1^{er} collège | 36 2^e collège | 18 3^e collège | 3 Udaf

plus de 74 500 électeurs

Le délégué départemental :

- est le porte-parole du comité départemental ;
- est le responsable de l'animation de l'échelon local ;
- est le responsable de la pertinence et de la mise en place des actions ;
- rend compte à son administrateur référent ;
- peut représenter la caisse dans diverses structures locales ;
- éclairer le conseil d'administration sur les choix et décisions.

L'administrateur :

- participe aux débats et à la prise de décisions pour définir la politique de la caisse ;
- administre et représente la caisse ;
- prépare les positions du conseil au sein de comités et commissions de la caisse ;
- est le relais entre le comité départemental et le conseil d'administration ;
- influe sur l'implication des délégués.



Grâce à son réseau de délégués qui irriguent le territoire, la MSA Ardèche-Drôme-Loire entretient la proximité avec ses ressortissants.

RÉSEAU / Pour mieux répondre aux attentes de ses ressortissants, la MSA s'appuie sur son réseau de délégués élus tous les cinq ans par l'ensemble des adhérents.

Délégués MSA : un réseau de proximité

L'organisation des premières élections à la MSA remonte à 1949, soit tout juste 70 ans. Ce système de démocratie sociale a perduré et les prochaines élections se dérouleront dans un mois. Du 20 au 31 janvier, 74 561 électeurs de la caisse de MSA Ardèche-Drôme-Loire choisiront leurs 489 délégués cantonaux au sein de trois collèges : exploitants agricoles (collège 1), salariés de la production et des organisations agricoles (collège 2) et employeurs de main-d'œuvre agricole (collège 3). Le processus démocratique se poursuivra avec l'élection des 84 délégués départementaux puis des 30 administrateurs de la caisse. Ces élections représentent un enjeu important pour la MSA. Un fort taux de participation assure la légitimité du réseau. « Les élus sont le socle de notre pyramide mutualiste, confiait dernièrement Raymond Martel, premier vice-président de la MSA Ardèche-Drôme-Loire. Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas que des vieux (75 % ont moins de 60 ans). Et le nombre de femmes, même s'il n'est pas encore assez élevé (23 %), progresse. »

Des réponses adaptées

L'esprit mutualiste qui fonde l'action de la MSA repose sur trois piliers : la responsabilité, la solidarité et la démocratie. Grâce à son réseau de délégués qui irriguent le territoire, la caisse entretient la proximité avec ses ressortissants. Cela permet d'apporter des réponses adaptées. « On m'a signalé qu'une personne avait des difficultés familiales, rapporte un délégué de la Loire. Je l'ai appelée, nous avons discuté et j'ai senti que je pouvais jouer un rôle. » Le réseau MSA facilite aussi la naissance de projets de territoire. « Avec d'autres élus, nous avons écouté les préoccupations des seniors en matière d'accès aux soins et de services de proximité, confie un délégué MSA de la Drôme. Le concept de Marpa* m'a



Réunis en forum le 29 novembre à Etoile-sur-Rhône, les délégués départementaux de la MSA ont notamment travaillé en ateliers pour préparer les prochaines élections MSA.

paru adapté. Avec des partenaires, nous avons trouvé l'emplacement pour la construire. » En Ardèche, « en tant qu'élue MSA, j'ai été sollicitée pour siéger au centre social des Vans, explique une autre déléguée. Dans ce rôle, je participe à la politique sociale de la commune. »

Affûter des arguments

La liste des actions menées entre 2015 et 2019 est longue. Via des « fiches contact », les délégués départementaux de la MSA ont fait remonter 958 réclamations. Ils ont aussi assuré une présence sur la plupart des événements agricoles locaux, participé à l'organisation de réunions thématiques, formations,

se sont tenus informés des évolutions... Réunis lors d'un forum le 29 novembre dans la Drôme, ils ont fait un point sur l'actualité législative (emploi en agriculture, réforme des aides au logement, nouvelle complémentaire santé solidaire) avant de travailler en ateliers sur les prochaines élections MSA. L'occasion d'affûter leurs arguments pour répondre aux questions que ne manqueront sans doute pas de poser les électeurs d'ici fin janvier 2020. ■

C. L.

* Marpa : maison d'accueil et de résidence pour personnes âgées.

MSA ARDÈCHE-DRÔME-LOIRE / Chiffres clés (2018)

- 179 200 adhérents
 - 108 600 salariés ;
 - 70 600 non salariés.
- Prestations santé
 - 94 340 assurés maladie.
- Actifs et entreprises
 - 14 420 exploitants agricoles.
 - 5 800 employeurs.
 - 23 500 salariés (équivalents temps plein).
 - 54 800 travailleurs occasionnels.
- Prestations familiales
 - 14 940 familles bénéficiaires.
 - 16 470 enfants de moins de 21 ans.
- Prestations retraite
 - 111 900 retraités dont 65 700 anciens salariés et 46 200 anciens non-salariés.
- Cotisations encaissées
 - 250,4 millions d'euros.
 - Répartition : 75 % entre les salariés, 25 % entre les non-salariés.
- Prestations versées
 - 575 millions d'euros.
 - Répartition : 40 % entre les salariés, 60 % entre les non-salariés.
- Ressources humaines de la caisse
 - 429 salariés.
 - 780 délégués cantonaux.
 - 30 administrateurs.
- Dépenses de gestion
 - 34,5 millions d'euros.

Cotisations / Prestations

La sécurité sociale repose sur la solidarité nationale, chacun contribue en fonction de ses moyens et perçoit en fonction de ses besoins. Les taux de cotisations sont fixés par l'Etat. Sur le plan national, la MSA a appelé 2,3 milliards d'euros de cotisations et contributions aux non-salariés agricoles et 6 milliards aux salariés agricoles (chiffres de 2018). Les cotisations et contributions appelées par la MSA ne couvrent qu'un quart des prestations versées (26,8 milliards d'euros en 2018) : pour 1 euro cotisé, la MSA reverse 3,20 euros. Pour 100 euros de prestations MSA, 50 euros sont versés aux retraités, 40 aux malades et 6 aux familles. A noter, une chimiothérapie pour le cancer du sein coûte entre 5 200 et 31 000 euros. Le traitement d'un cancer du poumon autour de 25 000 euros. Et les traitements innovants peuvent coûter plus de 100 000 euros par an. Au-delà des prestations sociales légales, la MSA propose des aides financières individuelles aux familles qui en ont besoin. Elle informe les populations sur les maladies et les risques de santé. Et elle accompagne les entreprises pour prévenir les risques de santé et sécurité au travail. ■

Source : MSA